# Document d'informations clés

## Objectif

Le présent document contient des informations clés pour les investisseurs essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

**Nom du produit : Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate**

**Catégorie de parts : P (ISIN : FR0010308825)**

Initiateur du produit : Ce produit est géré par Swiss Life Asset Managers France, une filiale du groupe Swiss Life.

Site internet : https://fr.swisslife-am.com

Appelez le +33 1 45 08 79 70 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Swiss Life Asset Managers France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Swiss Life Asset Managers France est agréée en France sous le n°GP-07000055 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : le 30 mai 2023.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de type Fonds Commun de Placement (FCP)

**Durée :** Ce produit n'a pas de date d'échéance spécifique.

Swiss Life Asset Managers France est en droit de résilier le produit de manière unilatérale. La société de gestion se réserve le droit de procéder à tout changement ou mutation susceptible de conduire à la fusion, scission ou la liquidation de votre produit.

**Objectifs**

L'objectif d'investissement du fonds consiste à réaliser sur une période de 3 ans, un rendement, après déduction des frais de gestion, supérieur à celui de son indice de référence : 10% MSCI Euro Net Total Return + 20% MSCI World Net Total Return Hedged EUR + 70% Bloomberg Global Aggregate Hedged EUR.

Le produit est géré activement et de manière discrétionnaire. Le fonds n'est pas géré en référence à un indice.

Le fonds doit être investi, pour le moins à 90% (ce pourcentage est évalué en termes de capitalisation et est exprimé en pourcentage des actifs du fonds, moins les titres de créances et de dette émis par les Etats ainsi que le cash/liquidités à vue) dans des fonds ayant le label ISR français ou respectant les critères quantitatifs issus de de ce label, à savoir une réduction de 20% de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées, ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90% en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du fonds. Les fonds labellisés disposant du label ISR français dans lesquels sera investi le fonds peuvent être gérés par des sociétés de gestion du groupe Swiss Life ou par des sociétés de gestion tierces, qui ont des approches ISR différentes. La combinaison des fonds sous-jacents au sein du portefeuille du fonds peut donc générer un résultat d'ensemble hétérogène en termes d'approches ISR. En tout état de cause, la société de gestion privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR cohérente avec sa propre philosophie.
Le fonds est exposé aux actions internationales (50% maximum) et aux obligations internationales (50% minimum), essentiellement par le biais d'OPCVM.
Le gérant du fonds sélectionne les OPC permettant d'atteindre cette allocation (cas d'un OPC géré passivement) et, le cas échéant, de surperformer les indices de référence propres au segment de l'allocation (cas d'un OPC géré activement). Les principaux critères de sélection des OPC sont la rigueur du processus d'investissement, la performance relative de l'OPC, l'écart de suivi de l'OPC (tracking error), et le taux de frais de gestion.

Le portefeuille ainsi construit présente des sur- ou sous-pondérations par rapport à son indice de référence qui seront à l'origine de la performance relative du portefeuille. La sensibilité du portefeuille au risque de taux sera comprise entre -3 et 10. L'utilisation d'instruments dérivés peut générer une exposition cumulée induite par les positions de l'actif et du hors bilan pouvant atteindre 100% de l'actif net ; de fait, l'exposition globale du fonds peut aller jusqu'à 200% de son actif net.

Instruments dérivés : autorisés jusqu'à 100% de l'actif. Le gérant peut, de manière discrétionnaire, par le biais de future et swaps, exposer et/ou couvrir le portefeuille aux/contre les risques de taux et actions, ou le couvrir contre le risque de change. Le fonds pourra s'exposer grâce aux dérivés jusqu'à 200% de l'actif net.

OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement de droit étranger : jusqu'à 100% de son actif net, dans des OPCVM ou ETF (exchange traded fund) français et européens conformes à la Directive 2009/65/CE ; dans la limite de 30% son actif net, dans des FIA français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux quatre critères de l'article L.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Vous pouvez demander le rachat de vos parts chaque jour ouvré.

Les dividendes ne sont pas destinés à être distribués. Tout revenu dérivé du produit est réinvesti.

**Investisseurs de détail visés :** Tous souscripteurs, sous réserve qu'ils n'aient pas la qualité de « US person », souhaitant profiter, sur une durée minimum de 36 mois, des marchés obligations internationaux et, dans une moindre mesure, des marchés actions internationaux. Pour déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir, l'investisseur doit tenir compte de sa situation personnelle mais également de son souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il connait et accepte le risque de perte en capital lié aux variations des conditions de marché.

**Dépositaire du produit :** SwissLife Banque Privée

**Informations supplémentaires sur le produit**

De plus amples informations sur le produit, un exemplaire du prospectus, le dernier rapport annuel, tout rapport semestriel ultérieur et les dernières valeurs liquidatives des parts peuvent être obtenus gratuitement en français à l'adresse https://fr.swisslife-am.com ou auprès du siège social de Swiss Life Asset Managers France.

# Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

**Indicateur de risque**

1 2 **3** 4 5 6 7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 années.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants pour le produit non inclus dans l'indicateur synthétique de risque : risque de liquidité, risques sur dérivés, risque de contreparties, (liste détaillée des risques dans le prospectus).

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

**Scénarios de performance**

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, mais peuvent ne pas inclure tous les coûts que vous payez à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. Les évolutions futures des marchés sont incertaines et ne peuvent pas être prévues avec précision.**

**Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.**

Le scénario de tensions illustre ce que vous pourriez récupérer dans des conditions de marché extrêmes.

| **Période de détention recommandée : 3 années**<br>Exemple d'investissement : EUR 10 000 | | **Si vous sortez après 1 an** | **Si vous sortez après 3 années** |
|---|---|---|---|
| **Scénarios** | | | |
| **Minimum** | | Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | |
| **Tensions** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | **6 640 EUR** | **7 240 EUR** |
| | Rendement moyen chaque année | -33,6% | -10,2% |
| **Défavorable** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | **8 430 EUR** | **8 690 EUR(*)** |
| | Rendement moyen chaque année | -15,7% | -4,6% |
| **Intermédiaire** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | **10 050 EUR** | **10 480 EUR(*)** |
| | Rendement moyen chaque année | 0,5% | 1,6% |
| **Favorable** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | **11 030 EUR** | **11 740 EUR(*)** |
| | Rendement moyen chaque année | 10,3% | 5,5% |

(*) Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et mars 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre janvier 2016 et janvier 2019. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre août 2013 et août 2016.

# Que se passe-t-il si Swiss Life Asset Managers France n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de Swiss Life Asset Managers France. En cas de défaillance de Swiss Life Asset Managers France, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

# Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

**Coûts au fil du temps**

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Voici notre supposition :

- La première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour les autres périodes de détention, nous supposons que le produit enregistre la performance indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 années |
|---|---|---|
| **Coûts totaux** | 348 EUR | 655 EUR |
| **Incidence des coûts annuels (*)** | 3,5% | 2,2% par an |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,8% avant déductions des coûts et de 1,6% après cette déduction.

Nous pouvons partager une partie des coûts avec la personne qui vous vend le produit pour couvrir les services qu'elle vous fournit. Elle vous informera de ce montant.

Ces chiffres comprennent les frais de distribution maximum que la personne qui vous vend le produit peut facturer (2,0% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des frais de distribution réels.

**Composition des coûts**

| **Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie** | | **Si vous sortez après 1 an** |
|---|---|---|
| **Coûts d'entrée** | 2,0% du montant que vous payez lors de l'entrée dans cet investissement. Cela inclut des coûts de distribution de 2.0 % du montant investi / 200 EUR. C'est le montant maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vendra le produit vous informera du montant réel. | Jusqu'à 200 EUR |
| **Coûts de sortie** | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit pourrait le faire. | N/A |
| **Coûts récurrents prélevés chaque année** | | |
| **Frais de gestion et autres coûts administratifs ou charges d'exploitation** | 1,5% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 145 EUR |
| **Coûts de transaction** | 0,0% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achèterons et vendrons. | 3 EUR |
| **Coûts accessoires prélevés dans des conditions spécifiques** | | |
| **Commissions liée au résultat** | Aucune commission de performance n'est due au titre de ce produit. | N/A |

# Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**Période de détention minimum recommandée : 3 années**

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre produit à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez recevoir moins que prévu si vous sortez avant la fin de la période de détention recommandée. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

Vous pouvez demander le rachat d'une partie ou de la totalité de vos parts auprès de SwissLife Banque Privée. Votre demande de rachat s'effectuera sur la base de la dernière valeur liquidative établie après la date limite de centralisation des rachat (soit à cours inconnu). Elle est reçue au plus tard avant 11h00 (heure de Paris) à la date d'établissement de la valeur liquidative, étant précisé que le délai de règlement des rachats des parts - soit le délai entre la date limite de centralisation de rachat et la date de règlement des rachats, est de 2 jours.

Le fonds dispose d'un mécanisme de plafonnement des rachats dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans son prospectus et son règlement.

# Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le distributeur du FCP ou le Service Client de la société de gestion au +33 1 45 08 79 70, à l'adresse suivante reclamation@swisslife-am.com, ou par courrier à Swiss Life Asset Managers France, Service Client - Réclamation, 153 rue Saint-Honoré, 75001 PARIS. La procédure de réclamation est disponible sur le site internet de la société de gestion : https://fr.swisslife-am.com/fr/home/regulatory-information.html.

# Autres informations pertinentes

Les documents légaux ainsi que le rapport ESG sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur le site internet : https://fr.swisslife-am.com/fr/home.html. Le fonds promeut des critères ESG au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27/11/2019 et bénéficie du label ISR (référentiel du label ISR français publié le 23/07/2020).

Des informations sur les performances passées du produit sont disponibles à l'adresse https://funds.swisslife-am.com/documents/Past_Performance/FR/HST_PERF_FR0010308825_fr.pdf. Les données de performances passées sont présentées pour 10 années.

Les calculs de scénarios de performance mensuels précédents du produit sont disponibles à l'adresse https://funds.swisslife-am.com/documents/Scenario_Performance/FR/SNR_PERF_FR0010308825_fr.pdf.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous référer à notre site internet, l'ensemble de la documentation légale y figure. Le présent document sera mis à jour au minimum une fois tous les 12 mois.

Dans le cas où suite à vos différents échanges, vous estimez que la réponse apportée n'est pas satisfaisante, vous pouvez vous adresser gratuitement au médiateur de l'Autorité des marchés financiers : 1. Par courrier adressé à : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 2 ou; 2. Depuis le formulaire électronique accessible sur le site Internet de l'AMF : http://www.amf-france.org.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.